



Mairie de Belrain

2. Rue Russelot
55260 BELRAIN

COMPTE RENDU REUNION DU 12 aout 2014

Séance ouverte à 20h40

Présents : 6 absents CHAVANNE Nicolas secrétaire de séance Madame PUNT

1/Approbation du compte rendu de la séance du 15 mai 2014

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu

2/Demande de subvention Association Paralysés de France

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas verser la subvention

3/Arrêt du bus scolaire

Le conseil à l'unanimité souhaite que l'arrêt de bus soit maintenu Rue du Lavoir. Le conseil général va être recontacté. Le conseil réfléchi à l'implantation de l'abri bus.

4/Appui au développement des territoires

Pas de projet à présenter en 2015.

5/Commission communale des impôts

Le conseil à l'unanimité désigne les membres suivants :

Titulaires : Charuel Sébastien (bois) , Bruet Réne (extérieur), Aubin Jean Rémi, Chavanne Nicolas, Dasilva Didier, Dupuis Aymeric, Faxel Martine, Fournier Claudine, Gervaise Madeleine, Maucotel Sylviane, Punt TInike, Savy Steve

Suppléants : François André (Bois), De Boulard Olivier (extérieur), Charuel Martinne, Chavanne Alain, Chavanne Laurence, Dupuis Mélanie, Fournier Guy, Gervaise Pascal, Gondouin Armelle, Point Shirley, Toupet Pascal, Vigroux Magali

6/Indemnités allouées aux comptables du trésor

M. Fotré : pas d'indemnité à l'unanimité

M. Ribeiro : 30,13 euros 3 voix pour, 3 voix contre adoption de l'indemnité

7/Projet de loi d'intercommunalité

Le conseil étudie la motion de la Codecom suite au courrier en date du 24 juillet Le conseil adopte à l'unanimité la motion suivante : demande que :

- Les particularités des territoires ruraux soient prises en compte dans le cadre du projet de loi et des débats parlementaires et qu'elles soient appréhendées de façon équitable avec les territoires de montage
- Le projet de loi n'aboutisse pas à annihiler les dynamiques de territoire et à un recul du fait intercommunal dans le quotidien des habitants
- -Le critère retenu ne soit pas le nombre d'habitants mais un seuil de densité (20 habitants au KM2 par exemple)

- Les Conseils Généraux en milieu rural, chargés d'assurer les compétences nécessitant une équité de traitement des usagers et une solidarité à une échelle départementale (transport scolaire, insertion, protection maternelle et infantile) soient maintenus

8/Convention service emploi

Le conseil à l'unanimité adopte l'avenant et la mise à disposition du matériel.

9/Défibrillateur

A l'unanimité le conseil annule la délibération en date du 09 juin 2010 concernant l'achat groupé d'un défibrillateur. Le conseil étudiera la possibilité d'un achat au cours d'une prochaine réunion.

10/Informations

La commune doit réfléchir au cours d'un prochain conseil sur l'agenda programmé des mises en conformité d'accessibilité de la mairie.

Un courrier a été adressé au propriétaire de la maison 4 Rue Chaussée pour demander la sécurisation du bâtiment.

La commune a reçue l'accord de la subvention pour les coussins berlinois qui ont été commandés.

Le 1^{er} Adjoint précise que la vente de bois annoncée par l'ONF va se faire bientôt

Le 2nd adjoint va relancer l'entreprise pour la réfection du mur de l'église

Le 1^{er} Adjoint est chargé de faire établir un devis pour la pose d'un regard Rue de l'Eglise

Le conseil souhaite faire procéder au curage du fossé en bas de la Côte Gand côté Madame Faxel. Cette décision sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Séance levée à 22h10